

**CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 17 décembre 2021 à 18h00

Compte rendu

Le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, dûment convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 17 décembre 2021 à 18h00 en session ordinaire, à la Salle familiale des loisirs, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

**Présents** : Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Jean-Luc JAHAN, Gérard LAUNAY, Christian GUIHARD, Laurette LEMESTRE, Eric VINCE, Jean-Michel TALBOURDET, Nathalie HINARD, Gaël BODIGUEL, Clarisse LEGRAND, Estelle CAILLARD, Aurélia DI BLASI

**Absents excusés** : Mme Chantal HALGAND ayant donné pouvoir à M. Christophe DENAIRE ; Mme Cathy MALLARD ayant donné pouvoir à Mme Estelle CAILLARD ; M. Sébastien DOUAUD ayant donné pouvoir à M. Olivier FONTENEAU ; M. Fabien MOYON ayant donné pouvoir à M. Olivier DEMARTY, Mme Fabienne GIBOULEAU ayant donné pouvoir à Mme Nathalie HINARD ; Mme Myriam LE CANDERFF

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Luc JAHAN

Il est demandé au Conseil Municipal d'inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour : décision modificative n°2 sur le budget Locatifs.

Le Conseil Municipal accepte l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour.

**Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 novembre 2021**

Aucune remarque n'étant émise, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

**Délibération n°1 – Révision du protocole d'aménagement du temps de travail**

M. le Maire expose que les modalités d'aménagement du temps de travail, en vigueur dans les services de la commune de Crossac depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, doivent être adaptées à l'évolution de l'organisation et de la réglementation sur le temps de travail. La loi de la Transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019 prévoit l'harmonisation de la durée du temps de travail de l'ensemble des agents de la fonction publique territoriale, supprimant ainsi les régimes dérogatoires et imposant aux collectivités de faire appliquer le temps de travail de 1 607 heures par an. Le projet de protocole a été soumis pour avis au comité technique du centre de gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide le protocole d'aménagement du temps de travail tel que présenté. Il sera applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

(Un vote contre : Mme Estelle Caillard et 3 abstentions : M. Gaël Bodiguel, Mme Cathy Mallard, M. Jean-Michel Talbourdet)

## **Délibération n°2 – Evolution du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)**

M. le Maire expose que le RIFSEEP dit Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel se compose d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) et d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA).

La délibération du 14 décembre 2016 a approuvé le régime indemnitaire des agents de la commune en instaurant l'IFSE. Le CIA n'ayant pas été prévu par la délibération de 2016, il convient donc de modifier la délibération définissant le régime indemnitaire de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide la proposition d'instauration du CIA et l'ensemble des dispositions relatives au RIFSEEP à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

(Un vote contre : M. Jean-Michel Talbourdet et 3 abstentions : M. Gaël Bodiguel, Mme Estelle Caillard, Mme Cathy Mallard)

## **Délibération n°3 – Création d'un poste d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la création d'un poste d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe (26/35<sup>ème</sup>) au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

(Une abstention : M. Jean-Michel Talbourdet)

## **Délibération n°4 – Participation aux dépenses de fournitures scolaires et activités extrascolaires des écoles publique et privée pour l'année 2022**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'augmenter de 1 % les participations aux dépenses de fournitures scolaires et aux activités « extrascolaires » de l'école publique et de l'école privée, ce qui porte les montants alloués par élève des écoles publique et privée habitant la commune à 42,61 € pour les dépenses de fournitures scolaires et à 21,85 € pour les activités extrascolaires.

## **Délibération n°5 – Vote des tarifs communaux**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés valide les tarifs suivants, applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Il est rappelé la Gratuité accordée une fois par an aux associations de la commune pour la salle des loisirs ou la salle St Jean-Baptiste, hors AG.

<b>Salle Familiale de Loisirs (capacité assises 200 personnes)</b>	<b>1 jour</b>	<b>2 jours</b>
Particulier Crossac et personnel municipal	365 €	650 €
Particulier Extérieur ou Entreprise	575 €	1 025 €
Association Crossac (manifestation non lucrative)	175 €	
Association Crossac (manifestation lucrative)	235 €	
Association Extérieure	430 €	
Réveillon du nouvel an	1 000 €	

location salle municipale (salle n°2 espace des grées, salle n°4 espace Pierre Olivaud) - vin d'honneur pour une sépulture	60 €
---	------

Location salle Saint-Jean-Baptiste		Tarifs
Particulier Crossac		135 €
Association Crossac		135 €
Particulier extérieur		250 €
Association extérieure		250 €
Spectacle à but humanitaire (bénéfices versés)		0 €
Petit Théâtre de Crossac	1ère séance	135 €
	2ème séance	108 €
	3ème séance	Gratuite
	4ème séance	85 €
	5ème séance	68 €
	6ème séance	Gratuite
Association extérieure (spectacle)	1ère séance	250 €
	2ème séance	200 €
	3ème séance	Gratuite
	4ème séance	180 €
	5ème séance	143 €
	6ème séance	Gratuite

### TARIFS domaine funéraire

Concession	Tarifs
Concession durée : 15 ans	126 €
Concession durée : 30 ans	224 €

Columbarium- Caverne	
Case de columbarium (ancien site)	926 €
Case de columbarium (nouveau site)	800 €
Caverne	600 €

Pompes Funèbres : caveau et kit	Prix HT	Prix TTC
Caveau 1 place	810,00 €	972,00 €
Caveau 2 places	1 090,00 €	1 308,00 €
Caveau 3 places	1 251,00 €	1 501,20 €
Kit d'épuration (facturé à chaque inhumation)	210,00 €	252,00 €

### Délibération n°6 – Autorisation d'engager, de liquider, de mandater les investissements dans l'attente du vote du budget 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise dans l'attente du vote du budget 2022, d'engager, liquider et mandater les investissements sur les différents budgets de la Commune à hauteur du quart du prévu 2021 soit :

		Budget Général	Budget Locatif	Budget Blanchot	Budget Energie photovoltaïque
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	12 000,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 204	Subventions d'équipements versées	25 000,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	261 557,39	15 000,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	658 058,02	161 796,10	87 000,00	7 173,20
<b>Crédits d'investissement inscrits en 2021</b>		<b>956 615,41</b>	<b>176 796,10</b>	<b>87 000,00</b>	<b>7 173,20</b>
<b>Autorisation dans l'attente du vote du budget</b>		<b>239 153,85</b>	<b>44 199,03</b>	<b>21 750,00</b>	<b>1 793,30</b>

### **Délibération n°7 – Signature de l'annexe opérationnelle dans le cadre de l'élaboration du plan guide de la Commune**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise M. le Maire à signer l'annexe opérationnelle rédigée dans le cadre du plan guide, entre l'ADDRN, la commune et l'EPCI.

### **Délibération n°8 – Vente d'un chemin communal à la Guesne**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte la vente du chemin communal à la Guesne (chemin qui n'est plus utilisé), en limite des parcelles F 2 108, F 2 109, F 2 110, F 2 078, F 2 079 au prix de 450 euros. Les frais de bornage et de notaire seront à la charge du futur acquéreur.

### **Délibération n°9 – Demande de subvention exceptionnelle de l'association Les Clés du contact**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser une subvention exceptionnelle de 1 165 euros à l'association nouvellement créée « Les Clés du contact » (association de chauffeurs solidaires bénévoles, qui a pour mission de recréer du lien social pour les personnes isolées, quel que soit leur âge, dépourvues de permis de conduire ou de moyens de déplacement).  
(2 abstentions : M. Christian Guihard et M. Gérard Launay)

### **Délibération n°10 – Décision modificative n°2 – Budget annexe Locatifs**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide la décision modificative n°2 suivante sur le budget annexe Locatifs :

SECTION D'INVESTISSEMENT						
Chapitre	Article	Désignation	Dépenses		Recettes	
			Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
16	165	Dépôts et cautionnement		500,00		
23	2313	Construction	500,00			
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT			500,00	500,00	0,00	0,00

### **Informations**

Voici pour information les devis signés en vertu de la délégation donnée au Maire par le Conseil municipal :

Devis pour les travaux d'isolement dans le local de stockage à l'étage de l'école Condorcet d'un montant de 7 196,94 € TTC avec l'entreprise HERVY

Devis pour l'installation d'une aubette à la Ricortais d'un montant de 1 715,77 € TTC avec l'association Accès Réagis

Devis pour le remplacement de la machine à laver la vaisselle à la restauration scolaire d'un montant de 10 524 € TTC avec l'entreprise SODIMAPRO.

L'ordre du jour étant épuisé à 18h30, la séance est levée.

Affiché en exécution de l'article **L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales**